



Audition du Parlement européen sur la PAC et les pays en développement

Commentaires de Jacques Berthelot (jacques.berthelot4@wanadoo.fr), SOL, 4 mars 2018

Plan

- Le Commissaire Phil Hogan : "*Circulez, il n'y a rien à voir*"
- Les vues opposées des Professeurs Harald von Witzke et Olivier De Schutter
- Leonard Mizzy, chargé de l'agriculture à la DEVCO, soutient les vues de Phil Hogan
- La PAC ne peut nourrir les consommateurs de l'UE qui reçoivent une aide alimentaire structurelle des pays en développement
- Conclusion

Le 27 février 2018 les Commissions agriculture (AGRI) et développement (DEV) du Parlement européen ont tenu une audition conjointe sur "*L'impact de la Politique Agricole Commune sur les pays en développement*"¹. Les présents commentaires sont limités aux déclarations de quatre panélistes, le Commissaire à l'agriculture Phil Hogan, et les Professeurs Harald von Witzke et Olivier De Schutter. Dans la mesure où l'on ne disposait pas du rapport de la Professeure Maria Blanco en préparant ces commentaires, on ne commentera pas sa présentation lors de l'audition mais on le fera dans un document séparé.

Le Commissaire Phil Hogan : "*Circulez, il n'y a rien à voir !*"

Aux critiques de la PAC (Politique Agricole Commune) par Adama Diallo, panéliste du Burkina Faso ayant plaidé la cause des mini-laiteries de ce pays, et par certains Membres du Parlement européen dans la salle, le Commissaire a répondu que la PAC est une politique pro-développement qui ne fait pas de discriminations à l'encontre des agriculteurs des pays en développement (PED). Elle n'entraîne plus aucun dumping agricole puisqu'elle n'utilise plus de subvention à l'exportation (restitution) depuis janvier 2014. Il était très fier de dire que l'UE a été le moteur de la décision des Membres de l'OMC d'éliminer définitivement les subventions à l'exportation lors de conférence ministérielle de décembre 2015 à Nairobi. Il a ajouté que la proposition conjointe UE-Brésil sur les subventions agricoles internes pour la Conférence ministérielle de Buenos Aires en décembre 2017 (proposition présentée le 14 juillet 2017) n'a pas reçu le soutien des Etats-Unis (EU), de la Chine, de l'Inde, ni, à son grand étonnement, de l'Afrique. Cette proposition visait à plafonner les soutiens agricoles internes de la boîte orange, soi-disant sans effet de distorsion des échanges, à un certain pourcentage de la valeur de la production agricole totale de chaque Membre de l'OMC, étant entendu que les subventions soi-disant découplées et notifiées dans la boîte verte n'ont pas d'effet de distorsion des échanges.

Pourtant les aides directes découplées de l'UE constituent l'essentiel de ses subventions agricoles, même si elles ont baissé de 39,3 milliards d'euros (Md€) en 2014 à 35,4 Md€ en 2016. Le Commissaire semble ignorer que l'Organe d'appel de l'OMC a jugé quatre fois – en décembre 2001 et décembre 2002 dans l'affaire Produits laitiers du Canada, en mars 2005 dans l'affaire Coton des EU et en avril 2005 dans l'affaire Sucre de l'UE – que les subventions internes doivent

¹ <http://web.ep.streamovations.be/index.php/event/stream/180227-1500-committee-deve-agri>

être prises en compte en évaluant le dumping. Et, précisément, l'affaire Coton des EU a ciblé en particulier les subventions soi-disant découplées des aides directes fixes que l'Organe d'appel a jugé ne pas être découplées et pas dans la boîte verte dans la mesure où les agriculteurs des EU ne jouissaient pas d'une totale flexibilité de production, n'ayant pas le droit de produire des fruits et légumes et du riz sauvage. Après ce précédent légal, ainsi que pour bien d'autres raisons², toute poursuite à l'OMC contre l'UE est assurée de faire condamner ses aides directes découplées du "droit au paiement de base" (DPB). C'est pourquoi l'affirmation de Phil Hogan que l'UE est le moteur à l'OMC pour la suppression du dumping et pour renforcer son caractère d'être une institution fondée sur des règles est très éloignée de la réalité. Affirmer aussi que la nouvelle PAC post-2020 continuera à observer le principe de son "orientation par le marché" est risible quand l'essentiel du revenu des agriculteurs provient de subventions fixes au lieu de prix de marché rémunérateurs.

Répondant à la plainte d'Adama Diallo sur la concurrence déloyale faite par l'UE aux producteurs de lait du Burkina Faso, le Commissaire a affirmé que ce pays pourrait relever ses droits de douane sur les importations de poudre de lait et le Ghana pourrait aussi relever les siens sur les importations de viande de volaille.

En fait cela est impossible pour le Ghana qui a commencé à appliquer son Accord de Partenariat Economique intérimaire (APEi) depuis le 15 décembre 2016 puisque l'article 15 de l'APEi sur le "statu quo" dispose : *"Aucun droit de douane sur les importations ne pourra être introduit sur les échanges entre les Parties et ceux couramment appliqués entre les Parties ne sera pas augmenté à partir de la date d'entrée en vigueur de cet Accord"*. Pourtant le Ghana viole déjà cette clause de statu quo puisqu'il continue à utiliser les droits de douane du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) où 130 lignes tarifaires, qui sont aussi des produits exclus de la libéralisation dans l'APE régional, sont taxés à 35% alors que le droit de douane maximum de l'APEi du Ghana (comme celui de l'APEi de Côte d'Ivoire) est de 20%.

Lors de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2016, le président du Ghana de l'époque, John Mahama, a affirmé que la crise du poulet importé était un facteur clé pour de nombreuses personnes migrant d'Afrique vers l'Europe : *"Les Ghanéens qui se lancent dans ce voyage risqué en Europe sont des aviculteurs ou des entrepreneurs qui vendent leurs magasins et entreprennent le voyage parce qu'ils ne peuvent plus rivaliser avec les tonnes de poulet congelé jetées sur les marchés africains chaque année"*³. Or, selon l'USDA, les exportations de viande de volaille de l'UE au Ghana ont augmenté de 81% en 2017⁴, passant de 75 983 tonnes à 135 639 tonnes (Eurostat), bien que le droit de douane sur la viande de volaille du TEC de la CEDEAO soit de 35%, et celui de l'APEi du Ghana de 20% ! Il faut ici démystifier une incompréhension profonde, y compris chez la plupart des ONG, sur le fait que, bien que les producteurs de viande de volaille, d'œufs et de porc de l'UE ne bénéficient pas d'aides directes au revenu comme les producteurs de lait et de viande bovine, ovine et caprine – aides camouflées dans les aides découplées du DPU (droit au paiement unique, avant 2015) et maintenant du DPB –, ils bénéficient néanmoins d'aides aux intrants puisqu'ils devraient acheter leurs aliments du bétail – les céréales, tourteaux d'oléagineux et protéagineux (COP) – d'origine

² *The EU actual agricultural supports (AMS and OTDS) in 2013-14*, SOL, 29 April 2017, <https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2017/01/The-EU-actual-agricultural-supports-AMS-and-OTDS-in-2013-14.pdf>

³ <https://mg.co.za/article/2017-11-10-00-eu-chicken-dumping-starves-africa>

⁴ https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Poultry%20and%20Products%20Semi-annual_Paris_EU-28_2-26-2018.pdf

UE à des prix très supérieurs si les producteurs de COP ne percevaient pas d'aides directes, elles aussi camouflées dans les DPU et DPB de ces producteurs, pour 66,75 euros par tonne de céréales⁵ et 2 fois plus par tonne de protéagineux et de tourteau d'oléagineux⁶, et il faut ajouter les 50 millions d'euros de primes aux protéagineux transférées aux DPU depuis 2012, soit une subvention minimale de 70 euros par tonne (€/t) d'aliments. Comme, selon une étude de l'Université de Wageningen de janvier 2017⁷, l'indice de consommation du poulet (kg d'aliments par kg de carcasse) était de 2,37 en 2015 dans l'UE28 (1,66 par kg de poids vif pour un rapport poids carcasse/poids vif de 70%), cela a correspondu à une subvention de 165,9 €/t de carcasse de poulet. Comme 85% environ des aliments volailles consommés dans l'UE sont d'origine UE⁸ et que le coût de l'aliment volaille a été de 774 €/t de carcasse, soit de 62,7% du coût de production hors coût d'abattage, le coût de l'aliment d'origine UE a été de 658 €/t, qui a donc été subventionné à hauteur de 25,2%. Mais on peut aussi raisonner autrement, sachant que le prix FAB (franco à bord) des exportations de viande de volaille de l'UE au Ghana en 2017 – dont 90% ont porté sur des abats congelés de poulet (code 020714) – a été en moyenne de 710 €/t, les 165,9 €/t de subventions aux aliments volaille ont représenté 37,7% du prix FAB ! Avec une telle subvention et un prix si faible des importations, le droit de douane de 35% n'a pas suffi, compte tenu de coûts de production supérieurs du Ghana. Au moins ce pays devrait-il imiter la Côte d'Ivoire et le Cameroun qui ont imposé une surtaxe de 1000 FCA par kg de poulet importé, ou le Sénégal qui a purement et simplement interdit les importations depuis 2008. Que cela soit contraire à l'OMC ou au TEC de la CEDEAO n'a pas d'importance, d'autant que l'UE est la première à violer les règles de l'OMC.

Quant au Burkina Faso, le Commissaire Hogan a déclaré à Adama Diallo que, puisque le Burkina Faso n'a pas encore ratifié l'APE d'Afrique de l'Ouest (AO) avec l'UE, il peut relever son droit de douane sur les importations de poudre de lait venant de l'UE. En réalité cela ne dépend pas du seul Burkina Faso puisqu'il doit appliquer le TEC de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest), qui n'a pas placé la poudre de lait dans la liste des produits exclus de la libéralisation pour l'APE, si bien que le droit de douane déjà minime, de 5% ad valorem, tombera à zéro dès le premier jour de la libéralisation (l'année T5) si l'APE devait être finalement signé par le Nigéria, ce qui est douteux.

En tout état de cause, l'UE devrait tenir compte du fait que la plupart des PED pauvres ne peuvent augmenter facilement leurs droits de douane agricoles pour de nombreuses raisons, notamment les pressions du FMI et de la Banque mondiale et le faible pouvoir d'achat de leurs citoyens. Les pays développés, l'UE d'abord, devraient interdire ou taxer toutes les exportations effectuées à des prix inférieurs à leur coût de production national total moyen sans subventions, ce qui correspond à la définition de dumping clairement établie par l'Organe d'appel de l'OMC dans ses jugements de décembre 2001 et décembre 2002 dans l'affaire des produits laitiers du Canada. En outre, qui sait que le droit de douane de l'UE sur le lait en poudre (codes 04021019 et 04022118) était de 74,6% en équivalent ad valorem (EAV) en 2016 et, si on ajoute les 24,8% de la subvention européenne en EAV de 60 € par tonne de lait en poudre – comme on devrait

⁵ *Subventions aux exportations de produits céréaliers de l'UE à l'Afrique de l'Ouest en 2015 et 2016*, SOL, 16 mars 2017, <https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2017/01/The-subsidies-to-the-EU-exports-of-cereal-products-to-West-Africa-in-2015-and-2016-February-172017.pdf>; *Réévaluation du dumping céréalier de l'UE vers l'Afrique de l'Ouest de 2006 à 2014*, Solidarité, 11 mai 2015, https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2015/05/Reevaluation_du_dumping_cerealier_de_l_UE15_de_2006_a_2014.pdf

⁶ Puisque leurs aides directes placées dans les DPU avaient été calculées sur la base du rendement des céréales de 2002, de 5,65 tonnes par ha, qui était plus du double du rendement des oléagineux et protéagineux.

⁷ <http://edepot.wur.nl/404949> International comparison of production costs

⁸ J. Berthelot, *The EU feed subsidies to dairy products*, July 6, 2012.

le faire pour obtenir le "taux de protection total"⁹ proposé par l'OMC –, il était de 99,4%, à comparer aux 5% du TEC d'AO et au droit de douane nul des APE intérimaires (APEi) de Côte d'Ivoire et du Ghana dès le début de leur libéralisation (en septembre 2019 pour la Côte d'Ivoire et au 15 décembre 2021 pour le Ghana).

Pour le Commissaire, avec l'APE régional, le Burkina Faso et le Ghana pourront utiliser les dispositions sur le sauvegardes comme l'a fait l'Afrique du Sud pour limiter ses importations de viande de volaille venant de l'UE, qui ont effectivement décliné de 67% de septembre 2016 à septembre 2017. Mais, ici encore, cela est impossible comme Peter Lunenborg du South Centre l'a montré : *"A l'article 99 de l'APE Afrique de l'Ouest, il est indiqué que les parties à cet accord sont la "partie Union européenne" et la "partie Afrique de l'Ouest" (qui comprend clairement les 16 pays ouest-africains (CEDEAO et Mauritanie) comme un collectif de sorte que les sauvegardes de l'OMC ne peuvent être appliquées que si elles sont appliquées uniformément par la CEDEAO et la Mauritanie ensemble, et non par les États membres. En outre, au niveau régional, les règles d'origine non préférentielles n'ont pas été définies. Cela pourrait impliquer que, sur le plan opérationnel, cet article 21 ne pourrait pas être utilisé (ou que l'Afrique de l'Ouest devrait utiliser les règles d'origine non préférentielles de l'UE)"*¹⁰.

Même si l'article 22.4 de l'APE d'AO autorise explicitement l'application de sauvegardes bilatérales par les Etats d'AO pris individuellement, il serait difficile à mettre en œuvre et serait injuste pour cinq raisons : 1) il nécessiterait l'approbation du Comité conjoint UE-AO de mise en œuvre de l'APE; 2) dans l'APE, les droits de douane appliqués ne pourraient être relevés que jusqu'au taux consolidé de l'OMC avant l'application de la sauvegarde bilatérale alors que l'Accord sur les sauvegardes de l'OMC autorise d'aller au-delà du taux consolidé de l'OMC; 3) la sauvegarde bilatérale ne s'applique qu'en cas d'importations excessives et non en cas de prix à l'importation trop bas, alors que l'UE bénéficie de la sauvegarde spéciale agricole (SSG) de l'article 5 de l'Accord sur l'agriculture (AsA) qui joue aussi en cas de prix à l'importation trop bas; 4) de plus, si le prix du sucre chute d'au moins 20% pendant deux mois consécutifs par rapport à l'année précédente, l'UE peut automatiquement utiliser la garantie bilatérale. Elle n'exige pas de preuve de préjudice pour les producteurs de l'UE ni de preuve que l'AO est la cause des poussées des importations ou du prix bas du sucre sur le marché de l'UE; 5) l'APE empêcherait les Etats d'AO de mettre en œuvre la taxe de protection complémentaire (TPS) – une surtaxe au TEC de la CEDEAO – appliquée aux produits importés de pays tiers dans deux cas : lorsque le volume des importations d'un produit augmente d'au moins 25% de la moyenne des importations des trois dernières années ou lorsque le prix CAF moyen (coût, assurance, fret) sur un mois d'un produit importé tombe au-dessous de 80% du prix moyen des trois dernières années.

A la critique soulevée par des Membres du PE qu'une partie du stock énorme de lait en poudre de l'UE (de 380 000 tonnes) a été revendue à l'AO, le Commissaire a déclaré qu'au cours des 6 derniers mois seulement 5 000 tonnes ont été vendues sur le marché et pas en Afrique. Toutefois, les chiffres d'Eurostat montrent que 58 010 tonnes de lait en poudre (codes 040210, 040221 et 040229) ont été vendues à l'AO au cours des six mois allant de juin à novembre 2017, sans tenir compte du lait écrémé en poudre réengraissé en huile de palme. Certes la DG Agri soutiendra que ces ventes à l'AO ne provenaient pas des stocks passés, mais de la production

⁹ *Des droits de douane au taux de protection agricole total : le cas des échanges Union européenne-Afrique de l'Ouest*, SOL, 14 février 2018, <https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2017/01/Des-droits-de-douane-au-taux-de-protection-agricole-total-cas-des-relations-UE-AO-7-02-18.pdf>

¹⁰ *Analysis of West Africa EPA*, South Centre, November 2016, Geneva.

courante, mais cela ne change rien au fait que ces énormes stocks font baisser le prix du lait en poudre¹¹, augmentant ainsi le dumping de l'UE pénalisant les producteurs laitiers d'AO.

Le Commissaire s'est flatté de répéter que l'UE aide beaucoup les agriculteurs des PED en important à droits de douane nuls et sans quota (DFQF) tous les produits des pays les moins avancés (PMA) et à des droits réduits ceux des autres PED. Pourtant, il n'est pas si sûr que cette Décision "Tout Sauf les Armes" (TSA) sur l'accès au marché de l'UE en franchise de droits ait été bénéfique pour les PMA. La Via Campesina et le ROPPA avaient souligné dans un Communiqué de presse commun du 13 mai 2001 que *"Les priorités des paysans et de leurs familles dans les PMA est d'abord de pouvoir produire pour leur famille, puis d'avoir accès au marché intérieur, bien avant d'exporter. La décision européenne ne va au contraire que renforcer les bénéfices des grandes firmes utilisant les ressources et la main d'œuvre des PMA pour les cultures d'exportation vers l'UE. Cela diminuera les ressources et la main-d'œuvre consacrées à la production d'aliments pour les familles paysannes et urbaines de chaque pays, augmentant ainsi l'insécurité alimentaire"*¹². En effet, les exportations des PMA d'Afrique ont beaucoup moins augmenté vers l'UE28 que vers le reste du monde de 2001 à 2016 : de 38,5% de moins pour tous les produits et de 43,6% de moins pour les produits alimentaires malgré TSA. Et la part des produits manufacturés dans leurs exportations totales vers l'UE28 est passée de 34% en 2001 à 20% en 2016¹³. Toutes les ressources mobilisées pour ces exportations ont réduit celles disponibles pour l'autosuffisance alimentaire. Le déficit alimentaire des PMA a augmenté de 12,5% par an de 1995 à 2016, les importations ayant augmenté de 9% et les exportations de seulement 6,6%. En outre, presque toutes les exportations vers l'UE des PMA d'AO pourraient entrer à droits nuls sur le marché de l'UE sans le régime TSA.

Une autre déclaration forte du Commissaire Hogan est que, pour combattre les causes profondes des migrations hors d'Afrique, l'UE consacre une part importante de son aide au transfert des technologies modernes des agriculteurs et agro-industries de l'UE vers le "secteur privé" de l'AO. Comme si ces technologies modernes de l'UE étaient adaptées aux besoins de leurs petites exploitations familiales et de leurs petites agro-industries comme c'est le cas des mini-laiteries présentées par Adama Diallo. Le Commissaire a cité le Plan d'Action d'Abidjan adopté à la fin du Sommet Union Africaine-UE d'Abidjan le 30 novembre 2017, qui stipulait entre autres : *"Nous travaillerons ensemble pour saisir les opportunités de marché pour la production alimentaire africaine et procurer des moyens d'existence durables aux plans social et écologique durable, et ceci par des accords commerciaux avec l'UE. A cette fin, nous renforcerons les capacités d'accès aux marchés centrés sur les jeunes agriculteurs, les petits exploitants et les agriculteurs familiaux. Nous soutiendrons des cadres de partenariat, en renforçant les relations d'agri-business à travers une plate-forme agroalimentaire UA-UE et la promotion de la pleine mise en œuvre des APE, ainsi que la formation professionnelle et l'éducation dans les activités entrepreneuriales agricoles et agroalimentaires durables"*¹⁴. On peut aussi citer un extrait de la feuille de route définie à Addis-Abeba les 4 et 5 avril 2015 sur le dialogue politique UE-Afrique de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation : *"Alors que le commerce agricole Afrique-Europe est fortement asymétrique, un tournant est anticipé avec le renforcement de la croissance agricole africaine. L'Europe représente un marché de croissance majeur pour l'agriculture africaine tandis que la demande croissante de*

¹¹ André Pfimlin, *Comment éviter une nouvelle crise laitière en 2018?*, 22 janvier 2018.

¹² <http://www.csa-be.org/spip.php?article204>

¹³ J. Berthelot, *Selon que vous serez puissant ou misérable... La question agricole dans le commerce mondial*, Revue Internationale et Stratégique, hiver 2017, pp. 121-131.

¹⁴ http://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/documents/final_declaration_au_eu_summit.pdf

la classe moyenne de l'Afrique fournit un marché en expansion pour les produits agricoles et alimentaires européens"¹⁵.

Les vues opposées des Professeurs Harald von Witzke et Olivier De Schutter

Il est approprié à ce stade de présenter les points de vue opposés du Professeur Harald von Witzke de l'Université Humbolt et du Professeur Olivier De Schutter de l'Université de Louvain, Coprésident de l'IPES (Groupe international d'experts sur les systèmes alimentaires durables) et ancien Représentant de l'ONU sur le droit à l'alimentation. Le principal argument du professeur Witzke est que, pour éradiquer la faim, due à l'écart croissant entre la demande et la production alimentaire mondiale, il est nécessaire de promouvoir des rendements accrus partout parce qu'il est impossible d'étendre la superficie des terres agricoles au détriment des forêts pour des raisons environnementales. L'intensification agricole devrait être basée sur des semences à haut rendement et plus d'engrais et de pesticides car les techniques agroécologiques diminuent les rendements et la production et devraient donc être taxées au lieu d'être subventionnées. Et cela devrait se faire dans le cadre d'un régime commercial plus libéralisé où les pays les plus productifs, dont l'UE, devraient exporter davantage, et non pas moins, vers les pays en déficit alimentaire. Cela réduirait la faim et la pauvreté et serait bénéfique pour l'environnement. J'en profite pour citer un extrait d'un rapport préparé pour la Commission européenne par les professeurs W. Henrichsmeyer et H.P. Witzke en février 2000, extrait placé en exergue au début d'un chapitre de mon livre de 2001 sur "L'agriculture talon d'Achille de la mondialisation" : *"Puisque seules les exploitations atteignant un degré minimum de compétitivité internationale survivront... dans les marchés libéralisés à long terme... un objectif clé de la PAC devrait être de contribuer à la compétitivité internationale d'un noyau d'exploitations commerciales dans les zones les plus adaptées d'Europe"*¹⁶. En ayant invité le professeur Witzke à participer à cette audition, sa proposition de 2000 semble en phase avec l'objectif actuel de la DG Agri, dont les projections pour l'agriculture de l'UE jusque 2030 montrent la priorité donnée à la hausse des exportations et à la baisse accélérée des actifs agricoles (en UTA, unités de travail agricole en équivalent plein temps), de 27,8% de 2015-17 à 2030 (de 29% dans l'UE13 et de 26,8% dans l'UE15), permettant d'anticiper une hausse du revenu réel (hors inflation) par UTA de 10,9% (de 17,4% dans l'UE13 et de 8,3% dans l'UE15), grâce à plus d'intensification (hausse des rendements laitiers et céréaliers)¹⁷.

Le professeur De Schutter (qui a pris la parole avant le professeur Witzke) partage des vues opposées sur les systèmes de production et d'échanges agricoles nécessaires pour éradiquer la faim : c'est l'expansion des échanges agricoles libéralisés qui a favorisé la faim parce qu'il y a eu des incitations à prioriser les exportations vers les pays disposant d'un pouvoir d'achat et de prix supérieurs, qui ont mobilisé d'énormes ressources foncières, hydrauliques et financières au détriment des petits producteurs, qui constituent la majorité des affamés, et des échanges locaux, ces petits agriculteurs ne pouvant pas rivaliser dans les chaînes de valeur mondiales. Cette tendance a accru le déficit alimentaire de l'Afrique subsaharienne, ainsi que les impacts très néfastes sur l'environnement (érosion des sols, perte de fertilité et de biodiversité ...), ce qui plaide pour la promotion de systèmes de production agroécologiques et de l'agriculture

¹⁵ https://ec.europa.eu/research/iscp/pdf/policy/eu-africa_roadmap_2016.pdf

¹⁶ W. Henrichsmeyer, H.P. Witzke, *Overall evaluation of the Agenda 2000 CAP reform*, Université de Bonn, rapport publié par la Commission européenne, février 2000.

¹⁷ https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/markets-and-prices/medium-term-outlook/2017/2017-fullrep_en.pdf

biologique. Cette tendance est également préjudiciable à la santé partout, non seulement à cause de la faim, mais aussi d'une mauvaise alimentation basée sur des aliments sur-transformés, avec la croissance du surpoids et de l'obésité, y compris en Afrique. Par conséquent, la première cause du déficit alimentaire croissant de l'Afrique subsaharienne n'est pas un manque d'intensification conventionnelle basée sur des semences à haut rendement, plus d'engrais et de pesticides, mais un manque de promotion des techniques agroécologiques et des marchés locaux, les protégeant des importations subventionnées.

Bien que je partage le point de vue du professeur De Schutter sur la lutte contre la faim, je voudrais souligner le point positif du professeur Witzke lorsqu'il a déclaré que l'UE est devenue importatrice nette de produits alimentaires, notamment en mobilisant entre 17 et 34 millions d'hectares de terres virtuelles à l'étranger d'une année à l'autre. Pour Philippe Pointereau de Solagro également, *"La France est toujours perçue par l'opinion publique comme autosuffisante et même apte à nourrir une partie de la planète. Mais il n'en est rien, et c'est bien l'inverse qui se produit avec un monde qui nous nourrit... L'établissement d'une balance en surfaces des produits issus de la photosynthèse, y compris du bois, montre que la France avait un déficit de 1,42 million d'hectares en 2006"*¹⁸.

Leonard Mizzy, chargé de l'agriculture à la DEVCO, soutient les vues de Phil Hogan

Leonard Mizzy, responsable de l'agriculture à la DG DEVCO, a insisté sur le fait que le commissaire Hogan a bien synthétisé la question. L'inquiétude créée par les APE chez les ONG n'est pas justifiée car les pays africains disposent de suffisamment d'espace politique pour les adapter à leurs besoins, en particulier les PMA. L'agriculture étant un secteur sous-investi car jugé trop risqué, DEVCO dispose de ressources importantes pour soutenir des projets dans ce domaine, en coopération avec la FAO, le FIDA et le Secrétariat ACP. Il est nécessaire de promouvoir un secteur privé moderne dans les exploitations familiales, l'agrobusiness et l'agro-industrie pour aider les jeunes entrepreneurs à investir dans des projets où ils peuvent avoir un avantage compétitif, en particulier sur les marchés locaux et régionaux. Il faut aider les modèles de production innovants, y compris les systèmes de production agroécologiques, mais pas exclusivement. La DEVCO soutient également l'accès des femmes à la propriété des terres agricoles.

Quelle appréciation porter sur les vues de Leonard Mizzy ? Affirmer que les pays ACP et en particulier les PMA bénéficient d'un espace politique suffisant pour adapter les APE à leurs besoins est contredit par les positions inflexibles de la Commission européenne, au moins pour les trois raisons suivantes.

1) La DG Commerce a répété que le texte des APE paraphés ne peut pas être modifié, comme Sandra Gallina l'a dit le 13 octobre 2016 lors du débat sur la ratification de l'APEi du Ghana au Parlement européen et comme les Commissaires Cecilia Malmström et Neven Mimica l'ont écrit le 27 octobre 2016 aux 5 Etats de la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale) qui n'ont pas adhéré à l'APE régional mis en œuvre uniquement par le Cameroun.

2) Exiger que les PMA ouvrent leurs marchés au même niveau de 80% d'importations en provenance de l'UE que les non-PMA dans les APE régionaux contredit l'engagement TSA (Tout sauf les armes) de l'UE pris en 2001.

¹⁸ <https://www7.inra.fr/dpenv/pdf/PointereauC57.pdf>

Pourtant une solution juridique compatible avec TSA et les règles de l'OMC aurait consisté à déduire du pourcentage à libéraliser dans chaque APE régional celui des exportations de l'UE vers les PMA. Pour l'APE AO 43,5% des exportations de l'UE aux 13 PMA (en assimilant le Cap Vert à un PMA) en 2015 auraient été à déduire des 76,2% à libéraliser qui tomberaient donc à 32,7% et, pour la CAE (Communauté économique de l'Afrique de l'Est), 45,4% des exportations aux 4 PMA en 2015 auraient été à déduire des 82,6% à libéraliser, qui tomberaient donc à 37,2%. Mais l'UE a refusé cette interprétation juridique contrariant par trop ses objectifs commerciaux. Pourtant la Commission de développement international de la Chambre des Communes avait défendu cette possibilité le 6 avril 2005 : *"Nous ne pensons pas que les choses devraient être compliquées pour les PMA. L'APE devrait être une véritable option pour les PMA. Et ils ne devraient pas avoir à offrir un accès réciproque au marché de l'UE tant qu'ils n'auront pas perdu leur statut de PMA. L'APE ne devrait pas être en contradiction avec les initiatives d'intégration régionale dans les pays ACP, d'autant plus que la DG Commerce met l'accent sur l'importance de l'intégration régionale"*¹⁹. Au cours du débat le Commissaire au commerce de l'UE, Peter Mandelson, a déclaré que les PMA ne seraient pas plus pénalisés de rejoindre un APE qu'en utilisant l'accord "Tout sauf les armes" : *"Les pays ACP ne seront pas moins bien lotis qu'en signant les APE. C'est très important. Nous demandons TSA plus, et non TSA moins"*. Et le rédacteur de la Chambre des communes en conclut : *"TSA plus" signifie que les PMA qui choisissent de signer un APE n'auront pas à offrir l'accès réciproque au marché de l'UE"*.

On peut objecter que, même avec un taux d'ouverture limité à 32,7% pour l'AO et à 37,2% pour la CAE, il serait nécessaire pour les PMA de taxer les importations venant des PED non PMA. En fait non car le problème serait facilement résolu puisque les lignes tarifaires (LT) à droits de douane nuls représentent précisément 37,4% des 5 274 LT²⁰ de la CAE si bien que l'ensemble de la CAE n'aurait rien à libéraliser. Et, bien que seules 85 LT de l'AO aient des droits de douane nuls, 2 146 LT, soit 36,4% du total de 5 899 LT, sont taxés à 5% et seraient donc à droits nuls dès la première année de la libéralisation, en T5²¹.

3) La troisième raison est que les PMA seront plus pénalisés dans l'APE régional d'AO que les 3 Etats non PMA (Côte d'Ivoire, Ghana et Nigéria) car ils n'exportent pas les produits que l'UE taxerait fortement sans les APE (APE régional et APEi de Côte d'Ivoire et du Ghana) : produits transformés du cacao, conserves de thon, bananes et ananas. Par contre ils seront pratiquement les seuls à souffrir de la réduction à zéro des droits de douane sur la poudre de lait et souffriront plus que les pays côtiers de la réduction à zéro des droits de douane sur les céréales traditionnelles hors riz, notamment le mil, le sorgho et le fonio.

L'objectif principal de la DG DEVCO, ainsi que de la DG AGRI, de soutenir le "secteur privé" – opérant à différents stades des chaînes agricoles : au niveau des petites exploitations familiales, de l'agro-business des exploitations "modernes" et des agro-industries – ne correspond pas à la réalité et aux besoins des agriculteurs subsahariens, dont plus de 90% sont de petits agriculteurs familiaux. Promouvoir beaucoup plus l'agrobusiness des exploitations "modernes" ne ferait qu'aggraver le sort des petits agriculteurs familiaux, n'augmenterait pas la production totale, surtout pour les marchés locaux, ne créerait pas les 18 millions d'emplois annuels africains auxquels Leonard Mizzi a fait allusion, et serait dommageable pour l'environnement. Sur son site LinkedIn, nous voyons que la DG DEVCO est impliquée dans

¹⁹ House of Commons International Development Committee, *Fair trade? The European Union's trade agreements with African, Caribbean and Pacific countries*, 6 April 2005, .

²⁰ <https://www.theigc.org/wp-content/uploads/2017/11/Sheperd-et-al-2017-policy-paper1.pdf>

²¹ https://www.wto.org/english/tratop_e/tpr_e/s362-00_e.pdf

l'Oxford Business Forum Africa du samedi 10 mars 2018 parrainé par Bank of America Merrill Lynch : "Réunissant 350 délégués et un certain nombre de leaders d'opinion, le Forum offrira un aperçu des entreprises sur le continent par les innovateurs les plus audacieux et les décideurs en Afrique"²². D'autre part, la proposition visant à promouvoir la propriété des terres agricoles par les femmes n'est pas une bonne solution, pas plus que la promotion de la propriété des hommes. Ce qui devrait être consolidé, ce sont les droits d'usage traditionnels collectifs des communautés villageoises.

La PAC ne peut nourrir les consommateurs de l'UE qui reçoivent une aide alimentaire structurelle des pays en développement

On saisit cette occasion pour démystifier l'idée que l'UE a la capacité, voire le devoir, de contribuer à nourrir le monde, au vu du solde des échanges alimentaires de l'UE au cours des deux dernières années 2016 et 2017.

Citons d'abord les déclarations du Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et du Commissaire Phil Hogan. Dans son discours d'ouverture de la conférence sur les perspectives agricoles de l'UE, le Président a déclaré le 6 décembre 2016 : "*Nous devons nous rappeler - mais qui se souvient ? - que jusqu'en 1964 l'Europe n'était pas encore autosuffisante en nourriture. Un pays, un continent qui ne peut pas s'autoalimenter, d'un point de vue géostratégique est un pays, voire un continent, en voie de perte parce que dépendant de la volonté des autres... Avec l'entrée en vigueur de la politique agricole commune en 1962, l'Europe s'est donné les moyens d'acquiescer son autonomie en matière de production alimentaire*"²³. Il faisait ainsi écho au discours du 4 juin 2015 du Commissaire Hogan lors de l'Exposition Universelle de Milan : "*Je sais que vous êtes tous très au courant des données-clés sur le présent et les défis futurs, avec quelque 795 millions de personnes dans le monde souffrant encore de la faim chronique... Aujourd'hui, je souhaite livrer le message clair et décisif que l'Union européenne reconnaît ses responsabilités mondiales et est prête à agir*"²⁴.

Soulignons que ces déclarations peuvent s'expliquer par la confusion faite par la DG Agri entre ce qu'elle appelle les échanges *agroalimentaires* – qui ne sont que les échanges *agricoles* tels que définis par l'Accord sur l'Agriculture (AsA) de l'OMC – et les échanges *alimentaires*, définis par la méthodologie de la Classification type pour le commerce international (CTCI) composée des codes 01, 11, 22 et 4, qui excluent les produits agricoles non alimentaires mais incluent les poissons et préparations qui constituent le principal déficit alimentaire de l'UE. Le tableau 1 présente le solde des échanges agricoles de l'UE-28 avec les pays extra-UE28, avec les pays développés – assimilés aux 8 autres pays occidentaux de l'OCDE (Australie, Canada, Islande, Israël, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suisse) plus la Russie –, d'où l'on déduit les échanges avec les PED, les pays ACP, l'Afrique subsaharienne (ASS) et l'Afrique de l'Ouest (AO).

Cependant, alors que j'avais presque terminé ces commentaires, j'ai découvert que la DG Agri venait de publier son analyse des échanges agroalimentaires de l'UE pour l'année 2017²⁵. Mes chiffres ci-dessous correspondent à une extrapolation à 12 mois des données pour les 11 mois de janvier à novembre 2016 et 2017. Cette extrapolation est très proche des données pour l'ensemble de l'année 2016 comme pour celles de 2017 : les exportations de l'UE en 2017

²² <http://oxfordbfa.com/>

²³ http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-16-4285_fr.htm

²⁴ *Speech by Commissioner Phil Hogan at Expo Milan International Agricultural Forum*, Milan, 4 juin 2015.

²⁵ https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/trade-analysis/monitoring-agri-food-trade/2017-december_en.pdf

s'élèvent à 137,9 milliards d'euros (Md€) pour la DG Agri et à 138 Md€ pour mon extrapolation; le chiffre pour les importations de l'UE est de 117,4 Md€ pour la DG Agri et de 116,5 Md€ pour mon extrapolation. Mais j'ai seulement commenté le solde des échanges, pas les exportations et importations.

Comme le montre le tableau 1, la DG Agri a affirmé une fois de plus que ses échanges agroalimentaires ont atteint un excédent record de 21,5 Md€ en 2017, 10% de plus qu'en 2016. Mais elle s'est gardée d'ajouter que son déficit en poissons et préparations a également atteint un niveau record de 19,8 Md€, de sorte que l'addition de l'excédent agricole au déficit en poissons n'a généré qu'un excédent de 1,7 Md€. Mais ceci ne serait pas une évaluation correcte de ses échanges alimentaires, car il existe de nombreux produits non alimentaires dans ses échanges agricoles et seul le tableau 2 en présente le solde précis.

Néanmoins, le tableau 1 montre que l'UE a augmenté de 13,7% son excédent agricole sur les pays développés de 2016 à 2017, de sorte que son déficit vis-à-vis des PED a augmenté de 21,9%, à 10,1 Md€, même s'il a été réduit vis-à-vis des pays ACP, de l'ASS et de l'AO. Le tableau 1 montre aussi que 58,2% du déficit des échanges de poissons vient des PED, dont 12% d'ASS et 4,6% d'AO. Si l'on ajoute le solde excédentaire agricole au déficit sur les poissons, on constate que l'excédent modeste de l'UE28 de 1,7 Md€ en 2017 cache un important excédent de 23,4 Md€ sur les pays développés et un important déficit de 21,6 Md€ vis-à-vis des PED, dont de 6,9 Md€ avec l'ASS et 906 millions d'euros avec l'AO.

Tableau 1 – Solde des échanges agricoles entre l'UE28 et d'autres groupes de pays en 2016 et 2017

Millions d'euros	2016	2017	2017/2016
Tous produits agricoles			
Extra-UE28	19,497	21,498	110,3%
Pays développés	27,797	31,619	113,7%
Pays en développement	-8,301	-10,122	121,9%
Pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique)	-6,511	-5,431	83,4%
Afrique subsaharienne	-5,554	-4,510	81,2%
Afrique de l'Ouest	-3,054	-1,994	65,3%
Poissons et préparations			
Extra-UE28	-18,706	-19,762	105,6%
Pays développés	-8,165	-8,267	101,2%
Pays en développement	-10,541	-11,495	109,1%
Pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique)	-2,306	-2,645	114,7%
Afrique subsaharienne	-2,093	-2,379	113,7%
Afrique de l'Ouest	-779	-904	116%
Produits agricoles + poissons et préparations			
Extra-UE28	791	1,736	219,5%
Pays développés	19,632	23,352	118,9%
Pays en développement	-18,842	-21,617	114,7%
Pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique)	-8,817	-8,076	91,6%
Afrique subsaharienne	-7,647	-6,889	90,1%
Afrique de l'Ouest	-782	-906	115,8%

Le tableau 2 montre que le déficit alimentaire de l'UE a baissé de 7% entre 2016 et 2017, à 6 Md€, mais atteint 22 Md€ vis-à-vis des PED en raison d'un excédent de 19,6 Md€ sur les pays développés. Sans tenir compte de l'énorme excédent de l'UE en boissons – qui ne sont pas des produits alimentaires de base – son déficit alimentaire a atteint 30 Md€ en 2017 et celui vis-à-vis des PED a augmenté de 47,6%, à 32,532 Md€. Si bien que la prétention de l'UE de nourrir le monde est celle de la citrouille voulant se faire plus grosse que le bœuf (La Fontaine) : l'UE reçoit une aide alimentaire structurelle massive des PED, dont non négligeable (de 2,8 Md€) de

l'AO. Et, si l'on supprime aussi le fort excédent des PED, en particulier de l'ASS et de l'AO, en café + cacao + thé + épices (CCTE), le déficit de l'UE se réduit à 19,476 Md€, dont de 19,847 Md€ vis-à-vis des PED, mais s'envole à 7,350 Md€ vis-à-vis de l'AO.

Tableau 2 – Solde des échanges alimentaires entre l'UE28 et d'autres groupes de pays en 2016 et 2017

Millions d'euros	2016	2017	2017/2015
Tous produits alimentaires			
Extra-UE28	-6,426	-5,983	93,1%
Pays développés	16,271	19,685	121%
Pays en développement	-20,075	-22,034	109,8%
Pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique)	-6,794	-6,046	89%
Afrique subsaharienne	-5,791	-5,034	86,9%
Afrique de l'Ouest	-3,680	-2,799	76,1%
Boissons			
Extra-UE28	21,885	24,029	109,8%
Pays développés	12,663	13,540	130,6%
Pays en développement	9,222	10,489	113,7%
Pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique)	797	811	101,8%
Afrique subsaharienne	725	793	109,4%
Afrique de l'Ouest	403	439	108,9%
Tous produits alimentaires moins les boissons			
Extra-UE28	-28,311	-30,012	110,6%
Pays développés	3,608	6,145	170,3%
Pays en développement	-29,297	-32,523	111%
Pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique)	-804	-817	101,6%
Afrique subsaharienne	-731	-798	109,2%
Afrique de l'Ouest	-3,277	-2,360	72%
Café+Cacao+Thé+Epices (CCTE)			
Extra-UE28	-10,891	-10,536	96,7%
Pays développés	1,942	2,112	108,8%
Pays en développement	-12,861	-12,676	98,6%
Pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique)	-7,308	-6,960	95,2%
Afrique subsaharienne	-7,066	-6,778	95,9%
Afrique de l'Ouest	-5,392	-4,990	87,7%
Tous produits alimentaires moins les boissons et CCTE			
Extra-UE28	-17,42	-19,476	111,8%
Pays développés	1,666	4,033	242,1%
Pays en développement	-16,436	-19,847	120,8%
Pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique)	-796	-810	101,7%
Afrique subsaharienne	-724	-791	109,3%
Afrique de l'Ouest	-8,669	-7350	84,8%

A ce stade, de nombreux lecteurs, dont le Commissaire Hogan, diront que ce déficit alimentaire de l'UE vis-à-vis de l'ASS et en particulier vis-à-vis de l'AO leur est favorable car c'est une source de revenus pour leurs agriculteurs. J'en profite pour citer un extrait de l'article récent de la revue Africa21 sur "*Reconstruire la politique africaine sur la souveraineté alimentaire*"²⁶ montrant que, malgré un excédent alimentaire sur l'UE28 de 2000 à 2016, l'ASS et l'AO ont souffert d'un déficit alimentaire avec tous pays, bien qu'avec de fortes fluctuations au cours de la période. Il faut souligner que seule la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) a maintenu un excédent alimentaire, même sans les échanges de CCTE, en raison de ses droits de douane élevés sur les produits alimentaires, dont de 60% sur le lait en poudre.

²⁶ Jacques Berthelot, *Rebâtir la politique africaine sur la souveraineté alimentaire*, Revue Africa21, n°2/2017, pages 69-81, <http://www.africa21.org/4eme-numero-dafrique-durable-2030-lagriculture-africaine-les-defis-de-nourrir-la-population-developper-leconomie-et-preserver-lenvironnement/> du

Le tableau 3 présente l'évolution contrastée de 2000 à 2016 du déficit des échanges alimentaires (en codes CTCI qui incluent le poisson mais excluent les produits agricoles non alimentaires) de l'Afrique, dont de l'UMA (Union du Maghreb Arabe), de l'ASS et de l'AO, seule la CAE (Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est) ayant maintenu un excédent. Le déficit était le plus élevé en 2011 pour l'ASS et l'AO et en 2012 pour l'Afrique et l'UMA, après quoi il a fortement baissé jusqu'en 2016, une raison essentielle étant la chute des prix des importations alimentaires. La CAE, d'autre part, a augmenté son excédent grâce à ses exportations de thé et de légumes, ses droits de douane élevés minimisant ses importations alimentaires. En excluant les échanges de café-cacao-thé-épices (CCTE) – qui ne sont pas des aliments de base et sont principalement exportés – le déficit alimentaire a été multiplié par 4,2 de 2005 à 2016 pour l'ASS, dont par 10,9 pour l'AO et de 89% pour la CAE.

Tableau 3 – Solde des échanges alimentaires d'Afrique, de l'UMA, ASS, AO et CAE : 2000 à 2016

\$million	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016/00	2016/05
Afrique	-3334,9	-6774,8	-13423,5	-33011,3	-33397,6	-28928,8	-30686,4	-22829,4	-17480,4	5,24	2,58
UMA*	-6365,5	-8255,5	-18116,6	-26662,1	-28050,9	-26101,1	-29943,5	-23536,7	-20731,6	3,26	2,51
ASS*	1544	-1230,6	-1539,2	-13512,8	-11756	-10386,7	-8905,8	-6227,1	-3565,3	-2,31	2,90
AO	262,4	-1149,1	532,7	-8577,1	-5045,3	-4570,2	-4024,6	-2377	-718,4	-2,74	0,63
CAE	1403	2275,9	2935,7	2739,8	2278,2	3085,4	2957,3	3384	3407,9	2,43	1,50
Solde des échanges alimentaires sans CCTE (café+cacao+thé+épices)											
Afrique	-6001,9	-11162	-23758,9	-42900	-42729,1	-37009,7	-40464,5	-32020,9	-27660,3	4,61	2,48
UMA*	-5293,3	-6871,8	-15968,3	-23877,9	-25476,2	-22922,3	-26562,8	-20771,6	-18594,5	3,18	3,29
ASS*	-1548,6	-6036,6	-12771,7	-24694	-22678,1	-19941,5	-20182,1	-16917,4	-14958,2	9,66	2,48
AO	-1476,3	-4417,8	-7481,6	-15839,1	-12367,6	-10892	-11724,2	-9203	-7850,8	5,32	1,78
CAE	-90,5	296,7	-201,2	-1063,7	-943,6	-630,2	-854	-47	374,6	2,42	1,51

Source : CNUCED (codes CTCI 0, 11, 22, 4); * si les perspectives de l'ONU sur la population placent le Soudan dans l'UMA, on a suivi la CNUCED qui le place dans l'ASS.

Conclusion

Cette audition a été très décevante car l'objectif central du débat qui était d'analyser l'impact de la PAC sur les PED, afin d'en tirer des leçons pour la future PAC après 2020, n'a pas été traité, comme l'ont souligné plusieurs parlementaires européens. Le message du Commissaire Phil Hogan a été "Circulez : il n'y a rien à voir": la PAC est une politique de développement; elle ne discrimine pas les agriculteurs des pays en développement; l'UE a été la force motrice pour se débarrasser des subventions à l'exportation à l'OMC mais sa proposition de changer les règles sur le soutien interne agricole n'a pas été suivie; les pays de l'Afrique de l'Ouest peuvent déjà relever leurs droits de douane sur leurs importations venant de l'UE s'ils le souhaitent et, avec les APE, ils pourraient utiliser des sauvegardes; l'UE est le premier importateur de produits à droits de douane nuls venant des PMA; l'UE est en contact étroit avec l'Union africaine et le Commissaire à l'agriculture de la CEDEAO; l'UE suivra la feuille de route d'Abidjan, notamment pour encourager la recherche et les investissements agricoles et transférer les technologies agricoles modernes de l'UE aux agriculteurs, agrobusiness et agro-industries de l'Afrique, à travers la plateforme agroalimentaire UA-UE et pour promouvoir la pleine mise en œuvre des APE. Si le Commissaire a souligné que l'UE et ses Etats membres sont les premiers contributeurs à l'aide publique au développement (APD), pour 75,6 Md€ en 2016, il n'a fait aucune allusion aux flux de capitaux illicites de l'Afrique vers l'UE, ni aux très importantes pertes de recettes douanières (droits de douane à l'importation et taxes à l'exportation) liées à la mise en œuvre des APE régionaux et des APE intérimaires et aux pertes de compétitivité de tous leurs secteurs productifs.

Sur ce qu'il faut changer pour la future PAC, le Commissaire n'en a rien dit, renvoyant l'auditoire à la lecture de la Communication du 29 novembre 2017 de la DG Agriculture au Parlement et au Conseil sur "*L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture*". Mais cette

communication est totalement centrée sur la future PAC pour les agriculteurs de l'UE, mais est vide sur la question de la modification de ses règles pour favoriser l'emploi, la réduction de la pauvreté et la souveraineté alimentaire en Afrique subsaharienne. Elle se réfère simplement au Sommet de la Valette sur les migrations de novembre 2015 qui s'est engagé à "*mener une analyse conjointe UE-Afrique des causes profondes de la migration irrégulière et du déplacement forcé pour améliorer la base factuelle des politiques publiques... Faciliter un investissement privé responsable dans l'agriculture africaine, l'agro-business et les agro-industries et stimuler le commerce intra-africain et les exportations de produits agricoles par des initiatives de financement agricole et en travaillant avec des organisations partageant les mêmes idées, avec effet immédiat, en vue de contribuer à la transformation économique rurale, en tenant compte de la Déclaration de Malabo de l'Union africaine sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance*"²⁷.

²⁷ http://www.consilium.europa.eu/media/21839/action_plan_en.pdf